

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

Le CSE HUMAN Immobilier (ci-après dénommée "l'Organisateur"), 28 avenue Thiers 33100 Bordeaux – Numéro de SIRET : 49414096500034, organise un jeu-concours ci-après dénommé « le jeu-concours ou le jeu ».

ARTICLE 2 - CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique salariée du groupe HUMAN Immobilier, ci-après dénommée « Le Participant ». Ne peuvent participer au présent jeu-concours :

- Les membres du CSE.
- Les personnes hors de la société HUMAN Immobilier.
- Toute personne morale.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire au respect du présent règlement et d'invalider en conséquence la participation.

Le jeu-concours se déroule sur le site internet du CSE et sur l'application partenaire Swile.

Chaque participant devra se conformer aux conditions d'utilisation, ainsi qu'au présent règlement. Le tirage au sort des gagnants sera effectué via une application tierce.

Une seule et unique participation par jour est autorisée. L'organisateur se réserve le droit d'invalider la participation de tout participant s'il apparaît qu'il a concouru plusieurs fois. Un participant ne peut pas être attributaire de plusieurs lots. De même, les participants utilisant des comptes multiples seront exclus du jeu-concours.

ARTICLE 3 - LOT À GAGNER

L'organisateur offre un lot, (annoncé dans l'article présent sur le site internet du CSE et sur l'application Swile). Les gagnants recevront leur lot par mail ou directement sur leur compte Swile, elle lui sera communiquée par mail.

Lot : 30 cartes cadeaux Swile de 20€.

Si le gagnant refuse le lot, celui-ci ne pourra être réclamé. Il ne pourra être demandé un autre lot et aucune compensation de quelque nature que ce soit ne sera attribuée. Les lots ne pourront jamais faire l'objet d'une délivrance en valeur ou d'un complément par rapport à la valeur d'un autre lot. S'il apparaît que l'un ou l'autre de ces lots ne peut plus être délivré, il sera remplacé au choix de l'Organisateur par un autre lot de même nature et d'une même valeur d'achat que celui remplacé sans pouvoir exiger sa dédicace.

ARTICLE 4 - RÉSULTATS

Le tirage au sort aura lieu le lendemain du dernier jour du jeu concours au bureau du CSE et sera réalisé par l'organisateur via une application tierce.

Les gagnants seront annoncés sur le visuel de fin de jeu concours (pour les personnes ayant acceptées la diffusion de leur nom/prénom dans le formulaire) et seront informés par mail.

ARTICLE 5 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le fait de participer au jeu concours sur le site internet ou sur Swile, vaut acceptation de toutes les clauses du présent règlement. Les contestations relatives au présent Jeu-Concours, seront exclusivement portées devant le tribunal compétent dans le ressort du siège social de l'Organisateur.

ARTICLE 6 - COLLECTE DES DONNÉES

Les participants doivent remplir un formulaire en ligne afin de participer au jeu-concours. Les informations collectées via ce formulaire seront utilisées dans le cadre de l'organisation du jeu-concours, notamment pour la gestion des participations et la communication avec les gagnants.

Finalité et traitement des données dans le cadre du jeu concours :

Les données personnelles collectées auprès des participants (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, etc.) sont nécessaires pour l'attribution du lot, la gestion du jeu et l'information des gagnants. Elles sont traitées conformément à la législation en vigueur.

Les données personnelles collectées ne seront pas partagées avec des tiers, à moins que cela ne soit strictement nécessaire pour l'organisation du jeu-concours.

ARTICLE 7 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter sans restrictions ni réserves. Le présent règlement peut faire l'objet de modifications.

Le participant reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser Internet et notamment avoir vérifié que la configuration informatique utilisée ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques ou du matériel informatique et de téléphonie lié notamment à l'encombrement du réseau empêchant l'accès au serveur.